



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Haut Val de Sèvre

Communauté de communes



Budget principal

Budgets annexes :

Centre aquatique

Office de Tourisme

Restaurant Inter-Entreprises (RIE)

Activités Economiques

Zones d'Activités

Lotissements

1. Le contexte économique

1.1. Le contexte économique international

1.1.1. Le contexte économique mondial

Malgré un contexte international marqué par des fortes incertitudes, le Fonds Monétaire International a pu estimer, lors de ses analyses en date du 14 octobre 2025, une meilleure résistance que prévue de la croissance mondiale : 3,3 % en 2024, 3,2 % en 2025 et 3,1 % en 2026. Plusieurs éléments expliquent ces résultats :

- La faiblesse du dollar qui allège le poids de la dette des pays émergents,
- Les politiques de relance, notamment en Europe et en Chine,
- Les investissements massifs dans l'Intelligence artificielle.

Toutefois le FMI perçoit plusieurs signaux qui auraient un effet négatif :

- La hausse des droits de douane,
- Les mauvais chiffres de l'emploi aux Etats Unis,
- Les politiques mises en œuvre en matière de lutte contre l'immigration qui pourrait faire perdre entre 0,3 et 0,7 points de PIB aux Etats-Unis.

L'Organisation Mondiale du Commerce avait pu, quelques jours avant, exprimer la même analyse.

C'est ainsi que la croissance de la première économie mondiale devrait passer de 2,8 % en 2024 à 1,8 % en 2025 et 1,5 % en 2026 selon Le FMI.

Au contraire, l'Asie devrait toujours connaître une croissance robuste de 4,4 % en 2025 et 4,6 % en 2026 ; la Chine se situe dans ces moyennes à respectivement 4,8 et 4,2 %.

Le continent africain devrait lui aussi continuer à bénéficier d'une réelle dynamique avec une progression du PIB de 3,4 % en 2024 et 3,7 % en 2025, portée par les principales économies régionales telles que l'Égypte, le Nigeria et l'Afrique du Sud.

De manière générale, les économies en développement continuent d'afficher des perspectives de croissance plus dynamiques, tout particulièrement les pays d'Asie du Sud. Au contraire, les économies développées continueront à enregistrer une croissance modérée en 2026.

1.1.2. L'Europe

Les perspectives économiques pour les pays de l'Union européenne en 2026 reposent sur une croissance modérée, alimentée par une hausse des dépenses publiques, notamment en matière de défense.

Le FMI prévoit une croissance de 1,2 % en 2025 puis 1,1 % en 2026. Cette croissance est portée par les économies ibériques, tout particulièrement espagnole qui a atteint un rythme soutenu (2,9 % en 2025) mais qui devrait être ramenée à 2 % en 2026).

L'Allemagne, traditionnel moteur de la croissance européenne, reste confrontée à un PIB atone (0,5 % en 2025).

1.2. La situation française

Après avoir connu une croissance faible de 0,9 % pour 2024, en partie tirée par le commerce extérieur, la France devrait voir son PIB s'accroître de seulement 0,7 % en 2025 ; le gouvernement table sur une croissance de 1,4 % en 2026, bien supérieure au 1,1 % attendu par la Banque de France, voire légèrement inférieure à 1 % selon plusieurs instituts économiques ou bancaires. Elle serait tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une timide reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années. 2026 et 2027 sont plus que jamais incertains du fait des hypothèses sur l'environnement international plus défavorables, d'un taux de change de l'euro et d'un prix du pétrole plus élevés, ainsi que d'une moindre demande externe.

Le chômage reste relativement bas (7,5%) au regard des décennies précédentes et proche de son record de 2007.

L'inflation totale se maintiendrait au-dessous de 2 % et resterait une des plus faibles de la zone euro. L'inflation est passée en dessous de 2 % à partir du deuxième semestre 2025. La tendance devrait se prolonger selon la Banque de France qui prévoit une stabilisation de l'inflation en deçà de 2 % (1,6 % en 2025, 1,7 % en 2026 et 1,9 % en 2027).

2. Les projets de loi de finances et de loi de finances de la sécurité sociale pour l'année 2026

Le projet de loi de finances ainsi que le projet de loi de finances de la sécurité sociale ont été présentés en conseil des ministres le 14 octobre 2025 en vue de son examen par le Parlement.

Fin 2024, le déficit de l'Etat s'est établi à – 156 milliards d'euros (5,8 % du PIB). Il devrait être ramené à – 130 milliards en 2025 (5,4% du PIB). L'objectif pour 2026 serait de passer à – 124,5 milliards (4,7% du PIB).

Le projet de loi de finances prévoit la mise à contribution des contribuables disposant des moyens les plus importants, à hauteur de 6,5 Md€ :

- 2,5 Md€ de mesures sur quelques milliers de contribuables les plus fortunés :
 - o création d'une taxe sur le patrimoine financier qui vise les revenus théâtralisés dans des holdings patrimoniales, expliquant la perte de progressivité de l'impôt sur le revenu pour quelques milliers de contribuables au regard des montants à leur disposition.
 - o impôt exceptionnel sur les plus hauts revenus (1,5 Md€)
- Prorogation de mesures prévues en 2025 :
 - o La contribution différentielle sur les plus hauts revenus (2,5 Md€)
 - o Pour faire contribuer les plus grands groupes dégageant des bénéfices, il est proposé de prolonger d'un an la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, pour un rendement plus faible que l'an dernier. Ce dispositif concerne les 450 plus grandes entreprises, à savoir celles dont le chiffre d'affaires réalisé en France est supérieur ou égal à 1 Md€.

En complément de ces 6,5 Md€ de mesures le projet de loi de finances poursuit la rationalisation des niches fiscales et sociales. Il est ainsi proposé de réformer l'actuel abattement proportionnel de 10 % sur les pensions de retraite en le remplaçant par un abattement forfaitaire de 2 000 € pour un célibataire et 4 000 € pour un couple. Cette réforme présente un caractère redistributif et permet de mettre à contribution les retraités les plus aisés tout en rendant le dispositif plus favorable pour les contribuables touchant les pensions les plus faibles.

Ainsi, dans l'attente d'un dispositif devant intervenir au niveau européen à l'automne 2026, le projet de loi de finances propose la création d'une taxe nationale sur les colis de faible valeur (moins de 150 €) qui font l'objet d'une déclaration simplifiée en douane et sont en provenance de pays non européens. La mesure proposée retient un montant forfaitaire de taxe de 2 € pour chaque article contenu dans un colis.

2.1. Le budget de l'Etat pour l'année 2026

Les recettes du budget de l'Etat s'établiraient pour 2026 à 401 milliards d'euros pour 525,7 milliards d'euros de dépenses, soit un déficit attendu d'environ 125 milliards d'euros.

Les recettes se répartissent pour l'essentiel comme suit:

- TVA: 109 milliards (27,25 %),
- Impôt sur le revenu: 104 milliards (26%)
- Impôt sur les sociétés: 59 milliards (14,75%)
- Autres contributions fiscales: 128 milliards (32%)

Les principales dépenses s'établissent comme suit:

- Education nationale: 64,5 milliards
- Intérêt de la dette : 60,4 milliards,
- Défense : 57,1 milliards
- Enseignement supérieur: 31,3 milliards
- Solidarité : 29,5 milliards
- Cohésion des territoires : 22,2 milliards
- Ecologie : 20,8 milliards

2.2. Le budget de la sécurité sociale

Le déficit de la sécurité sociale s'est fortement accru, passant de 10,8 Md€ en 2023 à 23 Md€ en 2025. Les mesures proposées par le Gouvernement permettraient de réduire celui-ci à 17,4 Md€ en 2026. L'effort portera principalement sur les dépenses des deux principales branches que sont la maladie et la vieillesse. Les dépenses globales progresseront ainsi à un rythme modéré (+1,6 %), sous l'effet de la non-revalorisation des prestations sociales et des retraites, qui représentent une part prépondérante de la dépense publique et qui connaissent une dynamique élevée, en raison de facteurs structurels (vieillissement de la population) et conjoncturels (inflation récente).

Par ailleurs, le Gouvernement prévoit une progression des dépenses de santé de 4,3 Md€, soit 1,6 %. L'ensemble des prestations sociales sera maintenu au niveau de 2025. Cette mesure s'inscrit dans un contexte de faible inflation qui en limitera l'incidence sur le pouvoir d'achat des bénéficiaires, tout en ayant un effet majeur pour freiner l'évolution de la dépense sociale.

En contrepartie, les barèmes de l'impôt sur le revenu et de la CSG seront également stabilisés à leur niveau de 2025.

2.3. Les mesures concernant les collectivités territoriales

Dans le cadre des premières orientations budgétaires envisagées en juillet 2025, l'effort attendu de la part des collectivités territoriales était fixé à 5,3 milliards d'euros en 2026, soit 13 % de l'effort global, mais hors hausse du taux de cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3 points pendant quatre ans, décidée en 2025 (dont le coût est estimé à 1,2 milliard d'euros en 2026). À ce jour, seule cette dernière est assurée de demeurer et pèsera sur la masse salariale locale.

Principale interrogation : le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités » (DILICO) instauré en 2025 sera-t-il reconduit ? pour mémoire ce dispositif avait notamment touché les collectivités dont la population bénéficiait d'un revenu élevé. Le remboursement à hauteur de 30 % des prélèvements effectués en 2025 devrait être assuré (soit 333 millions d'euros reversés) mais un nouveau prélèvement de 2 milliards d'euros avait été évoqué. Se pose alors la question de l'adaptation des règles appliquées en 2025.

Autre mesure de la LFI 2025 : les fractions de TVA versées en contrepartie de la suppression de la CVAE, de la taxe d'habitation sur les résidences principales et du foncier bâti seront affectées aux collectivités locales en 2026 non pas en fonction du produit national de la TVA de l'année N-1 mais au regard des rentrées du premier semestre ce qui pourrait engendrer une diminution de 1,1 % par rapport à 2024.

A ce jour, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit que les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public en contrepartie d'une réduction du poids des normes sans plus de précisions.

Les recettes totales des collectivités évoluerait selon le gouvernement à un rythme plus élevé que l'inflation de +4,2 Md€ (+1,4%). Sur le seul périmètre des transferts financiers élargis de l'Etat vers les collectivités locales, les recettes des collectivités devraient progresser en 2026, représentant 155 Md€ (+ 3 Md€, soit + 2,0 % par rapport à la Loi de finances 2025).

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de 2,4 Md€ (soit +1% en valeur) en 2026, en cohérence avec l'évolution de leurs recettes. Cette modération de la dépense serait notamment permise par la reconduction du mécanisme de lissage conjoncturel des recettes des collectivités locales.

Les dotations d'investissement seront fusionnées, avec la création d'un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), afin de simplifier les démarches et faciliter la coordination avec d'autres cofinancements mobilisables. Le cadre applicable en matière de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, caractérisé par une multiplicité d'objectifs, de normes applicables et de leviers mobilisables, pourrait en être simplifié.

3. Le projet de budget pour l'année 2026

3.1. Un cadre budgétaire simplifié et plus sincère

3.1.1. Rappel des adaptations réglementaires

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire M57 s'est substituée à la M14. De ce fait, le chapitre 73 (recettes fiscales) est désormais ventilé en deux chapitres : 73 (impôts et taxes) et 731(fiscalité locale).

Les services industriels et commerciaux continuent à utiliser un référentiel spécifique (M4). Concrètement, sont soumis à la M4 les budgets des régies (eau potable, assainissement, mobilité, office de tourisme, RIE). Tous les autres budgets seront soumis à la M57.

Depuis 2024, le budget du centre aquatique est établi en TTC et non plus en Hors taxes comme c'était le cas précédemment.

3.1.2. La simplification budgétaire

Lors de la création de la régie mobilité, la collectivité a compté 30 budgets différents. Un travail de simplification a été engagé afin de permettre une meilleure lisibilité :

- Regroupement de l'ensemble des budgets des zones d'activité en un seul budget annexe au 1er janvier 2022 intitulé « Zones d'activités »,
- Regroupement de l'ensemble des budgets des lotissements en un seul budget annexe au 1er janvier 2022 intitulé « Lotissements »,
- Regroupement de l'ensemble des budgets des commerces en un seul budget annexe au 1er janvier 2024 intitulé « Activités économiques »,
- Suppression au 31 décembre 2023 des budgets annexes des résidences « Mon Village » et « Commerce d'Azay le Brûlé » qui sont directement intégrés au budget principal,
- Suppression au 31 décembre 2024 du budget annexe de l'Habitat regroupé de La Crèche qui est intégré au budget principal.

Le nombre de budgets est ainsi limité à 11, à savoir :

- Le budget principal,
- Le budget annexe de la régie Assainissement,
- Le budget annexe de la régie Eau potable,
- Le budget annexe de la régie Mobilité,
- Le budget annexe de la régie Office de Tourisme,
- Le budget annexe du Centre Aquatique,
- Le budget annexe des Ordures ménagères,
- Le budget annexe du Restaurant Inter-Entreprises,
- Le budget annexe des Activités économiques (commerces)
- Le budget annexe des Zones d'activités,
- Le budget annexe des Lotissements,

3.1.3. Une meilleure ventilation des dépenses entre les budgets pour une plus grande sincérité des comptes

Jusqu'en 2022, l'ensemble des dépenses de personnel était imputé sur le budget principal et donnaient lieu à un remboursement venant des budgets annexes.

Cette organisation permettait d'avoir une vision globale des charges de personnel mais elle présentait plusieurs inconvénients majeurs :

- Elle contribuait à gonfler artificiellement le budget principal en dépenses (charges de personnel) et en recettes (remboursement par le budget annexe),
- Elle complexifiait la vision budgétaire et multipliait les flux entre budgets
- Elle faisait supporter au budget de la communauté de communes des avances de trésorerie que les régies étaient pourtant en capacité de supporter.

Lors du vote du budget 2024, il avait été décidé que toutes les dépenses afférentes à un budget annexe soient directement imputées sur ledit budget annexe y compris les frais de personnel, sans passer par le budget général.

Toujours dans un souci de sincérité, a été imputé sur les budgets annexes le temps passé par les services supports (Direction générale, DRH, Direction des finances, Informatique). Ce temps passé constituera une charge pour les budgets annexes qui n'apparaissait pas jusqu'à présent et donnera lieu à un remboursement des budgets annexes au budget principal. Ainsi, nous disposerons d'une vision exacte du coût des services.

3.2. Une situation financière assainie

Bien que répondant à un besoin du territoire, la réalisation du Centre aquatique avait contribué à fragiliser la situation financière de la Communauté de communes. Depuis 2022, celle-ci s'est nettement améliorée. Les résultats de 2024 permettent pour la première fois de respecter l'ensemble des seuils prudentiels.

Evolution des dépenses de fonctionnement :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
chap. 011 - charges à caractère général	2 142 205,49	2 695 646,31	3 167 225,19	2 724 889,68
chap. 012 - charges de personnel	7 948 898,42	8 743 225,18	9 288 198,50	9 397 174,05
chap. 014 - atténuations de produits	3 810 999,98	3 083 392,00	3 235 404,00	3 204 370,30
chap. 65 - autres charges	2 327 386,81	1 455 587,98	1 714 072,70	1 779 396,77
chap. 66 - charges financières	222 330,86	288 796,20	395 339,50	521 847,19
chap. 67 - charges exceptionnelles	76 024,95	71 065,15	69 150,75	64 637,67
chap. 68 - provisions	282 525,70	9 368,00	-	-
chap. 042 - opérations d'ordre	745 413,56	558 101,36	1 587 710,47	2 548 949,20
TOTAL DEPENSES	17 555 785,77	16 905 182,18	19 457 101,11	20 241 264,86

NB : montants cumulés du budget principal, du budget Centre aquatique et OT pour les exercices 2021, 2022 et 2023. Montants cumulés du budget principal et des budget annexes Centre aquatique, OT, Activités économiques, RIE, Habitat regroupé pour l'exercice 2024

Evolution des recettes de fonctionnement :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chap. 013 - atténuations de dépenses	260 195,64	234 809,21	179 198,09	166 859,31
chap. 70 - produits de services	656 191,12	918 784,76	952 827,61	1 006 892,20
chap. 73 - recettes fiscales	11 801 680,98	12 668 674,29	13 845 964,52	6 096 449,26
chap. 731				8 286 306,60
chap. 74 - dotations	3 034 728,54	3 364 773,74	3 503 976,88	3 536 311,90
chap. 75 - autres recettes	1 812 443,95	547 229,95	543 118,69	645 370,08
chap. 76 - produits financiers	8 880,19	8 088,63	2 142,22	34 950,32
chap. 77 - produits exceptionnels	304 868,76	144 626,23	6 445,71	156 878,48
chap. 042 - opérations d'ordre	90 960,50	25 789,20	574 899,47	1 012 023,00
TOTAL RECETTES	17 969 949,68	17 912 776,01	19 608 573,19	20 942 041,15

NB : montants cumulés du budget principal, du budget Centre aquatique et OT pour les exercices 2021, 2022 et 2023. Montants cumulés du budget principal et des budget annexes Centre aquatique, OT, Activités économiques, RIE, Habitat regroupé pour l'exercice 2024

Evolution du résultat de la section de fonctionnement

Résultat	414 163,91	1 007 593,83	151 472,08	700 776,29
----------	------------	--------------	------------	------------

En corrigeant les éléments précédents afin d'expurger les éléments exceptionnels ainsi que les dépenses et recettes d'ordre, le résultat évolue comme suit :

	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles	16 451 821,56	16 266 647,67	17 800 239,89	17 627 677,99
Recettes réelles	17 565 240,23	17 734 271,95	19 025 085,79	19 773 139,67
Résultat	1 113 418,67	1 467 624,28	1 224 845,90	2 145 461,68
<i>Surcoût consommations énergétiques</i>			- 280 000,00	
<i>Degrèvement TASCOM</i>	- 680 042,98			
<i>Virement équilibre investissement lotissements</i>	- 328 911,23			
<i>Degrèvement TH</i>			- 139 961,00	
<i>Degrèvement TVA</i>		- 29 394,00	- 45 652,00	- 28 614,00
<i>Régularisation TVA Centre aquatique</i>	2 517,03	72 280,08	102 579,60	- 45 485,60
Dépenses réelles corrigées	15 445 384,38	16 309 533,75	17 437 206,49	17 553 578,39
<i>Remontée excédents budgets ZA</i>	- 1 200 000,00			
<i>TVA perçue en trop</i>	- 29 394,00	- 45 652,00	- 28 614,00	
<i>Régularisation TVA Centre aquatique</i>		42 787,93	51 268,80	- 7 413,35
Recettes réelles corrigées	16 335 846,23	17 731 407,88	19 047 740,59	19 765 726,32
Résultat corrigé	890 461,85	1 421 874,13	1 610 534,10	2 212 147,93

NB : montants cumulés du budget principal, du budget Centre aquatique et OT pour les exercices 2021, 2022 et 2023. Montants cumulés du budget principal et des budget annexes Centre aquatique, OT, Activités économiques, RIE, Habitat regroupé pour l'exercice 2024

L'augmentation du résultat de la section de fonctionnement conduit logiquement à une nette amélioration de l'épargne :

	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion	1 112 792,71	1 710 670,33	2 005 873,60	2 733 995,12
intérêt d'emprunt	222 330,86	288 796,20	395 339,50	521 847,19
Epargne brute	890 461,85	1 421 874,13	1 610 534,10	2 212 147,93
Taux d'épargne	5,45%	8,02%	8,46%	11,19%

Enfin la capacité de désendettement suit cette évolution positive accentuée par le non-recours à de nouveaux emprunts :

	2021	2022	2023	2024
Capital remboursé	803 449,17	1 131 476,75	1 238 217,47	1 225 021,17
Epargne nette	87 012,68	290 397,38	372 316,63	987 126,76
Endettement hors Eau - Assainissement	20 601 938,62	20 301 175,12	19 062 957,65	18 051 732,89
Capacité de désendettement	23,14	14,28	11,84	8,16

Calcul des principaux soldes :

L'épargne de gestion =

Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts d'emprunt

L'épargne brute = épargne de gestion – charges financières (intérêts d'emprunt)

L'épargne nette = épargne brute – remboursement annuel du capital emprunté

Capacité de désendettement = Capital restant dû / épargne brute

Remarques :

Les chiffres des exercices 2021, 2022 et 2023 compilent ceux du budget principal et des budgets annexes du centre aquatique et de l'OT. A ces 3 budgets, nous avons agrégé, pour 2024, ceux du RIE, des Activités économiques et de l'Habitat regroupé.

3.3. Le projet de budget principal pour l'année 2026

L'année 2026 sera marquée par le renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire. Le projet de budget primitif proposé reprend donc les opérations déjà engagées mais ne prévoit pas de nouvelles opérations. Il appartiendra à la nouvelle assemblée délibérante issue du scrutin de mars 2026 d'établir ses orientations stratégiques ; celles jugées prioritaires pourront être inscrites lors du budget supplémentaire qui pourra être voté en juillet ou septembre 2026.

3.3.1. La section de fonctionnement

Conformément à ce qui vient d'être présenté, la section de fonctionnement du budget principal ne présente pas de nouveaux projets mais s'inscrit dans la continuité des projets déjà engagés. De ce fait, la section de fonctionnement est proposée, sans reprise de résultat, avec un total de dépenses estimé à environ 19 485 000 €, en ligne avec l'exercice antérieur.

		BP+DM 2025	BP 2026
Chap.	Libellé chapitre	RECETTES	RECETTES
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	6 371 610,58 €	- €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	160 000,00 €	160 000,00 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	30 200,00 €	25 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	912 500,00 €	886 500,00 €
731	IMPOSITIONS DIRECTES	8 065 859,00 €	8 354 000,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	6 101 105,00 €	6 083 000,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 585 970,00 €	3 504 590,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	472 000,00 €	472 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	5 530,37 €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €
Total général		25 704 774,95 €	19 485 090,00 €
Chap.	Libellé chapitre	DEPENSES	DEPENSES
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	2 232 107,95 €	2 051 526,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	9 569 250,00 €	9 800 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 215 834,00 €	3 215 834,00 €
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 025 000,00 €	- €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	681 580,00 €	660 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 761 003,00 €	3 577 730,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	210 000,00 €	170 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €	10 000,00 €
Total général		25 704 774,95 €	19 485 090,00 €

3.3.1.1. Les dépenses de fonctionnement

- Le chapitre 011 – les charges à caractère général

Le montant prévu sur le chapitre 011 devrait se situer au niveau des années antérieures soit environ 2 000 000€.

Sur ce chapitre, les principales dépenses concernent :

- Les contrats de prestation de service (gestion aire d'accueil des gens du voyage, transport des ALSH, prestations dans le cadre du PAT...) : 270 000 €
- Les frais d'assurance (260 000 €) qui peuvent se ventiler comme suit :
 - Assurance statutaire : 150 000 €
 - Assurances patrimoine bâti, véhicules, responsabilité civile... : 110 000 €
- Les frais de fluide (énergie, gaz, eau) : 250 000 €. Ce montant devrait demeurer au même niveau qu'en 2025 du fait du maintien du coût de l'énergie et de l'impact des travaux de rénovation du siège de la Communauté de communes qui devraient être achevés en juin 2026.
- Les études : 130 000 € : son en effet imputées sur le chapitre les études et prestations de conseil concernant la transition écologique et énergétique, la densification dans les zones d'activité, le programme d'alimentation territorial...
- Les impôts fonciers : 50 000€
- Formation des agents hors cotisation CNFPT : 50 000 €

- Le chapitre 012 – les charges de personnel

Les crédits nécessaires s'élèveraient à 9 800 000€ contre 9 570 000€ en 2025, soit une hausse de 2,4%.

1/ Plusieurs éléments viennent expliquer l'évolution du chapitre 012.

i) Le projet de loi de finances 2025 est venu impacter fortement les charges de personnel, compte tenu de l'augmentation de 3 points par an, pendant 4 ans, du taux de cotisation CNRACL passant de 31.65% à 34.65% sur 2025 puis 37.65% en 2026.
L'impact pour la collectivité est de +106 000€ sur 2026.

ii) Des créations d'emploi ont été décidée en cours d'année 2025 ; elles produiront leur effet sur année pleine en 2026 :

- Direction des Ressources Humaines :
 - Création d'un poste de cheffe de service GPEEC
 - Création d'un poste de cheffe de service Gestion administrative-SI RH
- Direction de l'aménagement
 - Création d'un poste de plombier
- Direction de l'urbanisme et de la transition écologique
 - Création d'un poste de chargé de mission planification urbaine
 - Création d'un poste de chargé de mission transition écologique

Ces créations ont pour partie été compensées par des suppressions de poste :

- Direction des Ressources Humaines :
 - Suppression d'un poste de gestionnaire carrière paye
- Direction des Finances :
 - Suppression de deux postes d'adjoint administratif
- Siège de la CC HVS :
 - Réduction des heures de ménage

L'impact sur année pleine est estimé à 115 000 € ;

iii) De nouvelles créations d'emploi sont proposées sur 2026 afin de permettre à la collectivité de répondre à ses obligations.

- Direction des Ressources Humaines :
 - Création d'un poste de chargé(e) de formation
- Direction de la communication
 - Création d'un poste de chargé(e) de communication
- Direction de l'informatique
 - Création d'un poste d'ingénieur(e) réseaux,
 - Création d'un poste de technicien(ne)
- France Services :
 - Création d'un poste d'agent d'accueil pour 0,4 ETP.

L'impact sur année pleine serait de 215 000 € et de 120 000 € maximum en 2026.

iv) Dans le cadre de lutte contre la précarité, le budget est construit en prévoyant l'extension du régime indemnitaire aux petits contrats : quotité de travail inférieur à 16,50/35^{ème}, ancienneté inférieure à 6 mois.

Le coût est estimé sur une année pleine à 20 000 €.

v) La mise en œuvre de la participation employeur à la complémentaire santé et la majoration de la participation à la prévoyance pour les plus faibles salaires auront-elles aussi un impact estimé respectivement à 30 000 € et 40 800 €.

2/Au total, le chapitre 012 se décomposerait des éléments suivants :

i) Les éléments de rémunération représentent près de 65 % des dépenses de personnel :

	Agents titulaires	Agents contractuels
Traitemen brut indiciaire	3 940 000 €	1 300 000 €
Supplément Familial de Traitement (SFT)	45 000 €	16 000 €
IFSE (régime indemnitaire)	710 000 €	105 000 €
Heures complémentaires / supplémentaires	60 000 €	100 000 €

ii) Les charges patronales devraient s'établir autour de 3 000 000 €, soit 30% des dépenses de personnel composées essentiellement, et à parts égales, des cotisations sociales et des cotisations retraites.

iii) Les autres charges de personnel (5 % du chapitre) comprennent notamment la participation employeur à la Prévoyance et à la santé (90 000 €), au CNAS (55 000 €), à la médecine du travail (20 000 €)...

- Le chapitre 014 - les atténuations de recettes

Essentiellement deux types de dépenses sont imputées sur ce chapitre :

- Les atténuations de compensation versées par la Communauté de communes aux communes et qui représentent un montant d'environ 2 815 000 €. Ce montant pourra être minoré du fait du travail engagé portant sur les compensations versées par les communes au titre des services communs (personnel scolaire et urbanisme) conformément aux orientations prises par le Comité de Pilotage Finances en début d'année 2025.
- Le FNGIR, qui représente un peu moins de 400 000 €. Pour mémoire le FNGIR est un mécanisme créé suite à la suppression de la Taxe Professionnelle : chaque collectivité, dispose, suite à la suppression de la taxe professionnelle, du même montant de ressources perçues antérieurement, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un versement.

- Le chapitre 65 – les autres charges de gestion courante

En dehors des indemnités et cotisations sociales des élus (environ 200 000 €), de la participation aux syndicats en charge de la compétence GEMAPI (environ 180 000 €) et des licences informatiques, abonnements et frais d'hébergement des logiciels métier (45 000 €), l'essentiel des dépenses du chapitre 65 porte sur les subventions aux budgets annexes et organismes extérieurs.

Ces subventions représenteraient un montant total d'environ 3 125 000 € soit plus de 85 % du chapitre. Celles-ci sont équivalentes au montant budgétaire en 2025.

Parmi celles-ci, les précisions suivantes peuvent être apportées :

- Le CIAS : Depuis 2025, le budget principal refacture le coût de ses services supports (direction générale, direction des ressources humaines, direction des finances, direction du système d'information) à l'ensemble des budgets qui en bénéficia, dont le CIAS. Le CIAS ne peut supporter des coûts supplémentaires sans compensation financière. C'est ainsi que la subvention d'équilibre a été portée depuis 2025 à 915 000 €.
- Le Centre aquatique : la subvention d'équilibre, estimée selon les dépenses prévisionnelles (charges de fonctionnement, charges de personnel, frais financiers), s'élèverait à environ 1 500 000 €.
- L'Office de Tourisme : Depuis l'exercice 2025, l'activité de location de gîte est intégrée à ce budget. La réorganisation de cette régie a été impactée par une baisse des charges de personnel, générant une subvention de 65 000 € maximum (contre 87 000 € en 2024)

De manière exhaustive, les subventions pourraient se répartir comme suit :

	MONTANT 2025	MONTANT 2026
<u>Art. 65736221 (subventions de fonctionnement à caractère industriel et commercial)</u>		
Office de tourisme	50 000,00 €	65 000,00 €
Restaurant inter-entreprises	98 500,00 €	90 000,00 €
<u>Art. 657363 (subventions de fonctionnement aux établissements publics locaux)</u>		
CIAS Haut Val de Sèvre	915 000,00 €	915 000,00 €
<u>Art. 657382 (subventions de fonctionnement versées/Autres organismes publics)</u>		
Comité Bassin d'emploi	39 310,00 €	40 000,00 €
Syndicat mixte Deux Sèvres Numérique	9 381,00 €	9 500,00 €
SMO Niort Terminal	85 000,00 €	85 000,00 €
Syndicat du plan d'eau de Cherveux	69 000,00 €	69 000,00 €
Intervenant social de la compagnie de gendarmerie de Niort	10 000,00 €	10 000,00 €
	212 691,00 €	213 500,00 €
<u>Art. 65748 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)</u>		
Mision Locale	41 000,00 €	41 000,00 €
ADIL	3 400,00 €	5 000,00 €
Projet jeunes Haut Val de Sèvre	2 000,00 €	2 000,00 €
Association OIM (Fabrik à Déclik)	3 000,00 €	3 000,00 €
Projets divers compagnies	15 000,00 €	- €
Espace de vie sociale - La Croisée des Villages	80 000,00 €	80 000,00 €
ALTAE-Technopole Niort Deux-Sèvres		10 000,00 €
Epicerie sociale et solidaire	90 000,00 €	90 000,00 €
Education à l'alimentation - AAP		5 000,00 €
	234 400,00 €	236 000,00 €

- Le chapitre 66 – les charges financières

Le montant correspond aux intérêts des emprunts et devrait s'élever à 170 000 € contre 210 000 € sur les années 2024 et 2025 du fait de l'absence de conclusion de nouveaux emprunts d'une part et d'une diminution des taux d'intérêt d'autre part.

- Le chapitre 042 - les amortissements

Malgré le passage des amortissements au prorata-temporis en 2025 (= début des amortissements dès le 1^{er} jour d'utilisation au lieu du 1^{er} janvier de l'année N+1), le montant reste similaire à celui de l'année antérieure autour de 660 000 €.

3.3.1.2 Les recettes de fonctionnement

- Le chapitre 013 – les atténuations de dépenses

Sont imputées sur ce chapitre les remboursements des assurances du personnel ainsi que les indemnités journalières. Ces recettes représentent environ 160 000 € par an.

- Le chapitre 70 – Les produits de service

Le chapitre devrait s'établir à environ 900 000 €, montant à peu près similaire à l'année précédente. Jusqu'en 2023, on comptabilisait au chapitre 70 les remboursements par les budgets annexes des dépenses payées sur le budget général mais qui concernaient lesdits budgets annexes. Du fait de l'imputation directe de l'ensemble des recettes et dépenses sur les budgets concernés, ce chapitre n'accueille plus que :

- les recettes des accueils de loisirs du service Enfance Jeunesse (400 000€),
- les remboursements des services supports aux budgets annexes (420 000€)
- pour un montant très marginal, celles des médiathèques et de la culture (entre 10 000 et 15 000€).

- Les chapitre 73 et 731 – les impôts et taxes et la fiscalité locale

Nouveauté de la M57, le chapitre 73 est désormais scindé en deux :

- Chapitre 73 : impôts et taxes

Ce chapitre regroupe les recettes de taxe foncière, taxe d'habitation sur résidences secondaires, CFE, taxes sur les surfaces commerciales, IFER, taxe GEMAPI et taxe de séjour.

- Chapitre 731 : fiscalité locale

Ce chapitre regroupe les attributions de compensation des communes, le FPIC et la fraction de TVA.

Au vu du contexte socio-économique et politique, le budget 2026 est construit sans augmentation des taux d'imposition, qu'il s'agisse des impôts supportés par les ménages (Taxe foncière et Taxe sur le foncier non bâti) ou par les entreprises (CFE) et sans revalorisation des bases fiscales votées jusqu'à présent chaque année par le parlement. Au total, nous attendons un montant de recettes fiscales de 14 437 000 € contre environ 14 170 000 € inscrits en 2025, soit une augmentation de 1.90% reposant sur une augmentation mesurée des bases physiques.

Pour l'essentiel, ce montant total peut être ventilé comme suit :

- Taxes assises sur le foncier : environ 7 320 000 €
- TVA en compensation de la TH : environ 3 250 000 €
- TVA en compensation de la CVAE : 1 970 000€
- FPIC : près de 368 000 €
- TASCOM : environ 405 000 €
- IFER : environ 340 000 €
- Attributions de compensation versées par les communes : 420 000 €
- Taxe GEMAPI : 180 000 €

- Le chapitre 74 – les dotations et participations

On anticipe une baisse sensible sur le chapitre qui pourrait s'établir autour de 3 500 000 €. Les recettes du chapitre peuvent se ventiler par grande masse comme suit :

- Compensation de fiscalité locale : 1 695 000 €
- Dotation de compensation : 670 000 €
- Dotation intercommunalité : 600 000 €
- Diverses subventions : 315 000 €
- Participation CAF et MSA pour les accueils de loisirs : 200 000 €
- Participation CAF pour les accueils des gens du voyage : 25 000€

- Le chapitre 75 – les autres recettes

Il s'agit essentiellement des loyers des immeubles à usage d'habitation propriété de la Communauté de communes et loués par elle. Ils devraient représenter un montant de 472 000 €. Pour mémoire, les loyers perçus sur les immeubles commerciaux sont perçus sur le budget annexe « Activités économiques ».

3.3.2. La section d'investissement

La section d'investissement prévoit l'ouverture de crédits importants sur l'exercice 2026 du fait :

- Des travaux portant sur la rénovation du siège de la Communauté de communes,
- Des travaux de restructuration de la voirie de la zone d'activités Grands Champs à La Crèche (création du réseau d'eau pluviale, d'aménagements cyclables...),
- D'acquisitions foncières dans le cadre de la politique de densification des Zones d'activités du territoire,
- De la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

La section d'investissement devrait ainsi s'établir à environ 6 600 000 € se répartissant, principalement, de la manière suivante :

- Travaux et équipements = 4 150 000€
- Fonds de concours et subventions versées = 1 400 000€
- Remboursement d'emprunts = 650 000€

3.3.2.1 Les dépenses d'investissement

- Les opérations d'investissement – les dépenses nettes d'investissement

Pour 2026, les principales dépenses d'investissement se répartiraient comme suit :

- Les travaux de restructuration de la voirie de la zone d'activités Grands Champs : 2 145 000 € (opération en AP/CP),
- Les travaux de rénovation du siège de la Communauté de communes : 827 000 € (opération en AP-CP),
- Les crédits afférents aux fonds de concours aux communes (soutien aux investissements communaux, aménagements cyclables, maisons de santé) : 785 000 € (opération en AP-CP),
- La politique de densification des zones d'activité : 500 000 €
- Les travaux sur bâtiments communautaires = 220 000€
- La révision du SCOT : 200 000 € (opération en AP-CP)
- L'équipement des services : 185 000 €
- Les médiathèques : 55 000 €
- Les centres de loisirs : 27 000 €
- Le bâtiment Mes Services : 8 000 €
- Les EHPAD : 13 000 €
- Les subventions d'équipement à des organismes extérieurs : 130 000 €

- Le chapitre 16 – les emprunts

Du fait de la non-contraction d'emprunts en 2025, le montant de remboursement du capital d'emprunt devrait s'élever autour de 650 000 € en 2026, montant similaire à celui de 2025.

3.3.2.2 Les recettes d'investissement

- Les recettes propres de la section d'investissement
 - Les amortissements constituent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. On retrouvera donc en recettes le montant inscrit en dépenses de fonctionnement, soit 660 000 €,
 - Le FCTVA: au vu des dépenses d'investissement, il devrait s'établir à environ 485 000 €. Pour mémoire, la collectivité perçoit le FCTVA en année N.

- Le recours à l'emprunt :

Pour rappel, hormis pour les régies « eau potable » et « assainissement », la collectivité n'a pas souscrit d'emprunt depuis 2021 (800 000 € en novembre 2021 pour financer le solde du Centre aquatique). Au 31 décembre 2025, le capital restant dû s'élèvera à 16 809 000 € contre 20 607 000 € au 31 décembre 2021. Sur les 4 années couvrant la période 2022 – 2025, la collectivité s'est donc désendettée d'environ 3 800 000 € (diminution de 18 %).

En 2026, toujours hors budgets annexes des régies « eau potable » et « assainissement », la collectivité remboursera un montant de 1 260 000 € de capital d'emprunt. Ce montant est à peu près identique à celui des exercices antérieurs. Le capital restant dû s'élèverait au 31/12/2026 à environ 15 551 000 €. En maintenant un niveau d'épargne similaire à 2024, la capacité de désendettement tomberait à 7 ans (pour mémoire, elle était de plus de 23 ans en 2021).

Sur les exercices précédents, était systématiquement inscrit au BP un montant d'emprunt qui n'était finalement pas réalisé du fait de la reprise des résultats antérieurs lors du Budget supplémentaire. Il est proposé de recourir, pour le budget primitif 2026, au même mécanisme en inscrivant un emprunt de 5 000 000€. Toutefois, contrairement aux années antérieures, il sera proposé de ne pas supprimer complètement ce montant lors de la reprise des résultats antérieurs mais de le réduire en souscrivant véritablement un montant d'emprunt. Le montant d'emprunt pourra être discuté lors du Budget supplémentaire en fonction de la stratégie de désendettement adoptée par l'assemblée délibérante.

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées dont :

- Une hypothèse de maintien d'un endettement plutôt faible : souscription d'un emprunt de 2 000 000 €. Le capital restant dû passerait de 16 809 000 € au 31/12/2025 à 17 513 000 € au 31/12/2026 (capacité de désendettement qui passerait en dessous de 8 ans).
- Une hypothèse de hausse de l'endettement : souscription d'un emprunt de 5 000 000 €. Le capital restant dû passerait de 16 809 000 € au 31/12/2025 à 20 513 000 € au 31/12/2026 (capacité de désendettement qui passerait 9,30 ans). Il s'agirait du scénario le plus pessimiste.

Bien entendu, des scénarios intermédiaires pourront être envisagés.

- La ponction sur le fonds de réserve

A la reprise des résultats au moment du budget supplémentaire, les élus communautaires devront se prononcer sur le niveau de ponction du fonds de réserve (6 300 000 € au 31/12/2024) pour alimenter les recettes d'investissement, ce qui déterminera le montant d'emprunt à contracter sur 2026.

3.4. Les budgets annexes

3.4.1. Le budget du Centre Aquatique Aqua Severa

3.4.1.1 La situation financière du centre aquatique

Sur les cinq derniers exercices, le compte administratif et les résultats de la section d'exploitation du centre aquatique ont évolué comme suit :

RECETTES		Exercice			
Somme de Réalisé	Chap.	Libellé chapitre	2021	2022	2023
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	2 286,50 €	- €	- €	30 228,00 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINES & VENTES DIVERSES	249 051,25 €	339 644,33 €	323 542,96 €	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				977 162,85 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	174,04 €	27 632,57 €	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	177 000,00 €	668 223,00 €	976 130,65 €	480 513,16 €
Total général		179 286,50 €	917 448,29 €	1 343 407,55 €	1 811 446,97 €
<hr/>					
DÉPENSES		Exercice			
Somme de Réalisé	Chap.	Libellé chapitre	2021	2022	2023
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	- €	8 747,46 €	32 745,90 €	55 425,87 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	468,82 €	1 127,00 €	18 010,00 €	472 663,74 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	- €
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	39 434,09 €	400 630,04 €	713 799,25 €	638 937,71 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	71 481,90 €	375 580,20 €	407 595,28 €	416 393,41 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	- €	516,00 €	2 990,02 €
66	CHARGES FINANCIERES	76 649,15 €	164 109,49 €	226 466,99 €	231 832,23 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				230,00 €
Total général		188 033,96 €	950 194,19 €	1 399 133,42 €	1 818 472,98 €
		RESULTAT D'EXERCICE	- 8 747,46 €	- 32 745,90 €	- 55 725,87 €
					résultat provisoire

Depuis 2024, le budget du centre aquatique est un budget TTC et non plus HT.

3.4.1.2 La section de fonctionnement

RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	318 000 €	358 000 €	
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	31 728 €	40 000 €	
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 506 772 €	1 499 229 €	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	196 000 €	
	TOTAL	1 856 500 €	2 093 229 €	
<hr/>				
DÉPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	7 080,42 €	- €	
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	674 930 €	947 140 €	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	443 000 €	470 000 €	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	480 000 €	480 000 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 990 €	4 089 €	
66	CHARGES FINANCIERES	230 000 €	190 000 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 500 €	2 000 €	
	TOTAL	1 856 500 €	2 093 229 €	

Sur 2026, la section de fonctionnement devrait reprendre des montants à peu près équivalents à ceux de l'année 2025 (environ 2 000 000 €). Pour autant quelques changements sont à noter :

- Une réorganisation des temps d'ouverture et une nouvelle ventilation entre les créneaux dédiés aux scolaires et ceux d'ouverture au public doit permettre de générer des recettes supplémentaires,
- Une diminution des charges financières du fait de la baisse des taux d'intérêt d'emprunt,
- L'installation d'ombrières sur le parking permettra de réduire sensiblement les dépenses d'électricité par l'autoconsommation dès le début du 2nd semestre 2026,
- Le renouvellement du marché de maintenance des installations et d'entretien des bâtiments avec des coûts qui seront supérieurs à ceux du marché en cours (mais avec des prestations plus exigeantes).

Au total, l'ensemble de ces mesures doivent se compenser et la subvention d'équilibre du budget principal sera stabilisée à hauteur de 1 500 000 €.

Enfin, il est prévu des dépenses de réparation du site du fait de malfaçons apparues suite à la livraison du bâtiment. Ces dépenses seront remboursées par l'assurance dommage-ouvrage et n'impacteront donc pas l'équilibre global du budget.

3.4.1.3 La section d'investissement

Il est prévu un niveau d'investissement de 90 000 € pour continuer à dynamiser l'attractivité de l'équipement et tenir compte des contraintes climatiques (équipements, récupérateurs d'eau...).

RECETTES			
CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2025	BP 2026
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	94 000 €	- €
13	SUBVENTIONS RECUES	462 000 €	- €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	480 000 €	480 000 €
TOTAL		1 036 000 €	480 000 €

DEPENSES			
CHAPITRE	LIBELLE OPERATION	BP 2025	BP 2026
001	RESULTAT REPORTÉ	26 382,90 €	- €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 228,00 €	40 000,00 €
16	EMPREUNTS ET DETTES DIVERSES	350 000,00 €	350 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	628 617,17 €	90 000,00 €
23	RTRAVAUX EN COURS	771,93 €	- €
TOTAL		1 036 000,00 €	480 000,00 €

3.4.2. La régie office de tourisme

Depuis 2025, il a été décidé que les dépenses et recettes du gîte de Bougon ainsi que les dépenses du développement touristique seraient intégrées dans la régie Office de tourisme, ces activités étant en lien direct avec le tourisme en Haut Val de Sèvre.

3.4.2.1. La section de fonctionnement

Les principales recettes de ce budget sont le versement de la taxe de séjour (encaissé par la collectivité principale et reversée, par la suite, en totalité à la régie) et les recettes de location du gîte.

Au niveau des dépenses, la réorganisation de la régie, suite au départ de la directrice, a permis de diminuer les dépenses de personnel de ce budget. Au cours de l'année 2025, le recrutement d'une chargée en communication digitale a redynamisé les actions de communication du territoire sur l'extérieur expliquant l'augmentation des charges de fonctionnement sur 2026.

sens	recettes		
Chap.	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €	- €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVER	5 930,00 €	3 850,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	49 070,00 €	65 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	135 000,00 €	135 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €
Total général		190 000,00 €	203 850,00 €
sens	dépenses		
Chap.	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 174,57 €	- €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 900,43 €	66 130,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	126 600,00 €	127 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 655,00 €	6 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 670,00 €	1 038,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €	3 682,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- €	- €
Total général		190 000,00 €	203 850,00 €

3.4.2.2. La section d'investissement

sens	recettes		
Chap.	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	64 655,00 €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €
040	DIFFÉRENCES SUR RÉALISATION D'IMMOBILISATIONS	4 655,00 €	6 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	- €	- €
Total général		69 310,00 €	6 000,00 €
sens	dépenses		
Chap.	Libellé chapitre	BP 2025	BP 2026
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	60 000,00 €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 310,00 €	6 000,00 €
Total général		69 310,00 €	6 000,00 €

3.4.3. Le budget restaurant inter-entreprises

Restaurant sans activité depuis 2020, ce budget se limite aux seules dépenses de paiement des fluides, de réparations diverses et de remboursement des emprunts.

3.4.3.1. La section de fonctionnement

recettes				
Somme de Montant				
Chapitre	Libellé		BP 2025	BP 2026
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		- €	- €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		39 116,00 €	40 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS		- €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		90 350,00 €	87 610,00 €
Total général			129 466,00 €	127 610,00 €
fonctionnement				
dépenses				
Somme de Montant				
Chapitre	Libellé		BP 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL		16 850,00 €	27 600,00 €
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT		64 716,00 €	50 000,00 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		38 000,00 €	40 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		- €	10,00 €
66	CHARGES FINANCIERES		9 900,00 €	10 000,00 €
Total général			129 466,00 €	127 610,00 €

3.4.3.2. La section d'investissement

recettes				
Somme de Montant				
Chapitre	Libellé		BP 2025	BP 2026
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		- €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		64 716,00 €	50 000,00 €
040	DIFFÉRENCE SUR RÉALISATION D'IMMOBILISATIONS		38 000,00 €	40 000,00 €
Total général			102 716,00 €	90 000,00 €
investissement				
dépenses				
Somme de Montant				
Chapitre	Libellé		BP 2025	BP 2026
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		- €	- €
040	DIFFÉRENCE SUR RÉALISATION D'IMMOBILISATIONS		39 116,00 €	40 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		45 100,00 €	50 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		18 500,00 €	- €
Total général			102 716,00 €	90 000,00 €

3.4.4. Les activités économiques

Ce budget regroupe l'ensemble des activités commerciales ou artisanales exercées dans des bâtiments dont la collectivité est propriétaire ou qui sont mis à sa disposition :

- Auberge d'Augé
- Auberge de Pamproux
- Orangerie de Soudan
- Regroupement de commerces de Cherveux
- Boucherie de Pamproux
- Hôtel d'entreprises à la Crèche
- Epicerie à Sainte Neomaye

3.4.4.1. La section de fonctionnement

Sens	recettes			
Somme de Montant		BP+DM+BS		
Chapitre	Libellé	2024	BP 2025	BP 2026
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	13 873,84 €	130,00 €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	14 844,00 €	22 000,00 €	20 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	25 269,00 €	13 820,00 €	13 000,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	91 056,16 €	71 690,00 €	139 700,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	116 733,00 €	123 300,00 €	125 000,00 €
Total général		261 776,00 €	230 810,00 €	297 700,00 €
Section	fondationnement			
Sens	dépenses			
Somme de Montant		BP+DM+BS		
Chapitre	Libellé	2024	BP 2025	BP 2026
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	661,59 €	- €	- €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 857,41 €	69 810,00 €	60 700,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	128 695,00 €	125 000,00 €	180 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	45 012,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	38 550,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	1 000,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	- €	- €	20 000,00 €
Total général		261 776,00 €	230 810,00 €	297 700,00 €

3.4.4.2 La section d'investissement

Tout comme sur l'exercice 2024 et 2025, des crédits sont ouverts afférents à l'opération de réhabilitation du 22 place du marché à Saint-Maixent-l'Ecole.

Sens	recettes			
Somme de Montant		BP+DM+BS		
Chapitre	Libellé	2024	BP 2025	BP 2026
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	661,59 €	- €	- €
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	128 695,00 €	163 000,00 €	180 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	700,00 €	- €	- €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 068,29 €	- €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	310 363,12 €	272 150,00 €	360 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Total général		456 488,00 €	442 150,00 €	547 000,00 €
Section	investissement			
Sens	dépenses			
Somme de Montant		BP+DM+BS		
Chapitre/opération	Libellé	2024	BP 2025	BP 2026
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 068,29 €	90 004,61 €	- €
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	14 844,00 €	22 000,00 €	20 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	700,00 €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	151 430,00 €	152 000,00 €	152 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 564,00 €	- €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	255 881,71 €	10 671,79 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	10 037,27 €	- €
OPE 1600	TRAVAUX COMMERCES	- €	28 381,00 €	55 000,00 €
OPE 1601	LOCAL COMMERCIAL 22 PLACE DU MARCHE	- €	- €	320 000,00 €
Total général		456 488,00 €	313 094,67 €	547 000,00 €

3.4.5. Les zones d'activités

Il est prévu de démarrer l'aménagement de 3 zones sur l'exercice 2026, à savoir :

- Extension de la zone d'activités de Baussais 2 à La Crèche
- Extension de la zone d'activités de Groies Perron 2 à La Crèche
- Extension de la zone d'activités de Mégy sud 2 à Soudan

Ces extensions permettront d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire, ou de déplacer certaines entreprises déjà présentes.

3.4.5.1. La section de fonctionnement

recettes			
Chapitres	libellés	BP 2025	BP 2026
001	Résultat reporté	6 191 840,83 €	- €
70	Ventes diverses	90 000,00 €	2 271 100 €
042	Variation de stocks de produits finis	6 627 183,71 €	40 000 €
043	Transferts de charges	7 000,00 €	5 000 €
TOTAL		12 916 024,54 €	2 316 100 €
dépenses			
Chapitres	libellés	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	490 340,34 €	2 225 900 €
65	Autres charges de gestion courante	101,71 €	200 €
66	Charges financières	7 000,00 €	5 000 €
042	Variation de stocks de produits finis	12 411 582,49 €	80 000 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	7 000,00 €	5 000 €
TOTAL		12 916 024,54 €	2 316 100 €

3.4.5.2. La section d'investissement

recettes			
Chapitres	libellés	BP 2025	BP 2026
042	Stock de terrains aménagés	12 411 582,49 €	80 000 €
TOTAL		12 411 582,49 €	80 000 €
dépenses			
Chapitres	libellés	BP 2025	BP 2026
001	Résultat reporté	5 745 398,78 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	39 000,00 €	40 000 €
042	Variation de stocks de produits finis	6 627 183,71 €	40 000 €
TOTAL		12 411 582,49 €	80 000 €

3.4.6. Les lotissements

Pour l'exercice 2026, il n'est pas prévu d'aménager de nouveaux lotissements. Ce budget reprend donc uniquement les crédits afférents au remboursement d'emprunt et à la gestion de stocks de parcelles en fonction des ventes qui seront réalisées.

3.4.6.1. La section de fonctionnement

recettes				
Chapitres	libellés		BP 2025	BP 2026
001	Résultat reporté	62 249,45 €	- €	
70	Ventes diverses	300 539,85 €	31 600 €	
042	Variation de stocks de produits finis	1 560 472,31 €	30 000 €	
043	Transferts de charges	1 500,00 €	1 500 €	
TOTAL		1 924 761,61 €	63 100 €	
dépenses				
Chapitres	libellés		BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	433 000,00 €	30 000 €	
65	Autres charges de gestion courante	111,95 €	100 €	
66	Charges financières	1 500,00 €	1 500 €	
042	Variation de stocks de produits finis	1 488 649,66 €	30 000 €	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 500,00 €	1 500 €	
TOTAL		1 924 761,61 €	63 100 €	

3.4.6.2. La section d'investissement

Recettes				
Chapitres	libellés		BP 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	1 168 948,32 €	30 000 €	
042	Stock de terrains aménagés	1 488 649,66 €	30 000 €	
TOTAL		1 168 948,32 €	60 000 €	
Dépenses				
Chapitres	libellés		BP 2025	BP 2026
001	Résultat reporté	1 068 125,67 €	- €	
16	Emprunts et dettes assimilées	29 000,00 €	30 000 €	
042	Variation de stocks de produits finis	1 560 472,31 €	30 000 €	
TOTAL		2 657 597,98 €	60 000 €	

4. Les perspectives budgétaires et financières pour les prochaines années

4.1. Les perspectives d'évolution budgétaires sur les prochaines années

4.1.1. L'approche pluriannuelle de la section d'investissement

4.1.1.1. Les Autorisations de programmes / Crédits de paiement (AP/CP)

Depuis 2023, la Communauté de communes a voté des délibérations d'autorisation de programme pour les opérations devant s'étaler sur plusieurs années. Ce mécanisme permet d'éviter d'inscrire sur un exercice l'ensemble des crédits afférents à l'opération, ce qui gonfle artificiellement le budget, alors que tous les crédits ne seront pas nécessaires sur l'exercice considéré. La mise en œuvre du mécanisme des AP/CP correspond en outre à une des huit recommandations énoncées dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Plusieurs opérations font l'objet d'autorisation de programmes / Crédits de paiement :

- Les fonds de concours :
 - Fonds de concours pour le soutien à l'investissement des communes (programme de 1,4M€ sur la période 2023-2026),
 - Fonds de concours pour les maisons de santé (programme de 640 000 € sur la période 2024-2026),
 - Fonds de concours pour les aménagements cyclables (programme de 1,8M€ sur la période 2025-2034),
- Les travaux de rénovation du siège de la Communauté de communes (programme de 1,5M€ sur la période 2023-2026),
- Les travaux de création du réseau d'eau pluviale et de cheminements doux sur les Zones d'activité Grands Champs et Centre routier à La Crèche (programme de 3.7M€ sur la période 2023-2029),
- Le programme de soutien aux entreprises (programme de 879 000 € sur la période 2025-2027),
- Le projet maraîchage (programme de 135 000 € sur la période 2023-2027)
- La mise à jour du SCOT (programme de 400 000 € sur la période 2025-2027)
- Les travaux de restructuration de l'usine de production d'eau potable sur le budget annexe de la régie Eau potable (programme de 4.6M€ sur la période 2023-2028)
- La rénovation du local commercial 22 place du marché à Saint Maixent l'Ecole sur le budget activités économiques (programme de 348 000 € sur la période 2024-2026)

- Le budget principal

Les AP/CP, à fin 2025, selon les éléments connus, se présentent comme suit :

RESTRUCTURATION DU SIEGE DE LA CCHVS		2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	
Dépenses	Maîtrise d'œuvre et études	6 371,08 €	21 739,27 €	24 500,00 €	109 907,20 €	- €	162 517,55 €	
	Travaux			635 000,00 €	716 975,80 €		1 351 975,80 €	
	TOTAL DES DEPENSES	6 371,08 €	21 739,27 €	659 500,00 €	826 883,00 €	- €	1 514 493,35 €	
SCOT ET PLUI		2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	
Dépenses	Maîtrise d'œuvre et études			100 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €	400 000,00 €	
	Travaux						- €	
	TOTAL DES DEPENSES	- €	- €	100 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €	400 000,00 €	
PROJET MARAICHAGE		2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	
Dépenses	Travaux			80 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	135 000,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES	- €	- €	80 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	135 000,00 €	
AIDE A L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE		2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	
Dépenses	Subvention à verser			293 000,00 €	123 000,00 €	463 000,00 €	879 000,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES	- €	- €	293 000,00 €	123 000,00 €	463 000,00 €	879 000,00 €	
ZA GRANDS CHAMPS ET CENTRE ROUTIER		2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	
Dépenses	Maîtrise d'œuvre et études		- €	18 000,00 €	18 800,00 €	18 800,00 €	50 000,00 €	
	Travaux			42 000,00 €	2 126 200,00 €	1 097 600,00 €	305 000,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES	- €	- €	60 000,00 €	2 145 000,00 €	1 116 400,00 €	385 000,00 €	
	FONDS DE CONCOURS	2023	2024	2025	2026	2027	2028 à 2034 (montant par an)	TOTAL
Dépenses	Soutien à l'investissement des communes	86 658,71 €	270 674,09 €	642 667,20 €	400 000,00 €			1 400 000,00 €
	Maisons de santé		96 000,00 €	267 000,00 €	207 000,00 €	70 000,00 €		640 000,00 €
	Aménagements cyclables			178 000,00 €	178 000,00 €	178 000,00 €	178 000,00 €	1 780 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	86 658,71 €	366 674,09 €	1 087 667,20 €	785 000,00 €	248 000,00 €	178 000,00 €	3 820 000,00 €

- Les budgets annexes :

Budget régie eau potable: AP-CP portant sur la restructuration de l'usine de production d'eau potable de La Corbelière :

OPTIMISATION DE L'USINE DE PRODUCTION		2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Dépenses	Maîtrise d'œuvre et études	- €	810,00 €	56 185,00 €	6 134,70 €	3 160,30 €	- €	66 290,00 €
	Travaux	- €	- €	- €	190 200,00 €	2 557 500,00 €	1 805 000,00 €	4 552 700,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	- €	810,00 €	56 185,00 €	196 334,70 €	2 560 660,30 €	1 805 000,00 €	4 618 990,00 €

Budget activités économiques : AP-CP portant sur la rénovation d'une cellule commerciale :

LOCAL COMMERCIAL 22 PLACE DU MARCHÉ A SAINT		2023	2024	2025	2026	TOTAL
Dépenses	Maîtrise d'œuvre et études			20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €
	Travaux			8 840,07 €	300 000,00 €	308 840,07 €
	TOTAL DES DEPENSES	- €	- €	28 840,07 €	320 000,00 €	348 840,07 €

4.1.1.2 Le plan pluriannuel d'investissement

La mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement correspond là aussi à une des 8 recommandations de la Chambre régionale des comptes. L'objectif du PPI est multiple :

- Prioriser dans le temps les investissements devant être réalisés par la Communauté de communes, notamment ceux en lien avec le projet de territoire,
- Dégager une stratégie de financement,
- Plus précisément, établir une stratégie d'endettement / désendettement,
- Etablir le plan de charge pour l'élaboration des dossiers de demande de subvention.

- Les recettes du Plan Pluriannuel d'Investissement

Recettes investissement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Amortissements des biens	1564648,47€	1719052,24€	681580,00€	660 000,00€	700 000,00€	700 000,00€	6 025 280,71€
TA / PUP	122 895,92€	51 772,41€	50 000,00€	50 000,00€	50 000,00€	50 000,00€	374 668,33€
FCTVA	30 743,23€	45 156,86€	328 901,25€	485 000,00€	143 535,00€	381 393,00€	1 414 729,34€
Subventions - siège CCHVS	- €	- €	340 275,00€	340 275,00€	- €	- €	680 550,00€
Subventions - autres	259 270,57€	13 163,67€	15 000,00€	150 000,00€	25 000,00€	25 000,00€	487 434,24€
TOTAL	1977 558,19€	1829 145,18€	1415 756,25€	1 685 275,00€	918 535,00€	1 156 393,00€	8 982 662,62€
Total hors opérations d'ordre	412 909,72€	110 092,94€	734 176,25€	1 025 275,00€	218 535,00€	456 393,00€	2 957 381,91€

- Les dépenses du Plan Pluriannuel d'Investissement

Dépenses investissement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
AP-CP	6 371,08€	21 739,27€	799 500,00€	3 126 883,00€	100 000,00€	1 800 000,00€	5 854 493,35€
Documents de planification urbaine	- €	- €	100 000,00€	200 000,00€	100 000,00€	- €	400 000,00€
Voirie Grand Champs - Centre routier	- €	- €	40 000,00€	2 100 000,00€	- €	1 800 000,00€	3 940 000,00€
Rénovation siège CC HVS	6 371,08€	21 739,27€	659 500,00€	826 883,00€	- €	- €	1 514 493,35€
ÉCRITURES D'ORDRE ENTRE SECTIONS	574 899,47€	976 623,00€	30 200,00€	25 000,00€	25 000,00€	25 000,00€	1 656 722,47€
Amortissement des subventions	574 899,47€	976 623,00€	30 200,00€	25 000,00€	25 000,00€	25 000,00€	1 656 722,47€
EQUIPEMENTS	38 784,13€	55 081,89€	123 496,20€	150 000,00€	125 000,00€	125 000,00€	617 362,22€
mobiliers, matériels, véhicules, matériel informatique, logiciel	38 784,13€	55 081,89€	123 496,20€	150 000,00€	125 000,00€	125 000,00€	617 362,22€
POLITIQUES TERRITORIALES	165 452,22€	310 347,41€	419 218,12€	194 000,00€	250 000,00€	150 000,00€	1 489 017,75€
Divers	165 452,22€	310 347,41€	419 218,12€	194 000,00€	250 000,00€	150 000,00€	1 489 017,75€
TRAVAUX	264 149,67€	226 163,45€	762 792,10€	138 608,00€	500 000,00€	250 000,00€	2 141 713,22€
Divers voirie	- €	79 422,57€	365 000,00€	50 000,00€	300 000,00€	50 000,00€	844 422,57€
Batiments communautaires	264 149,67€	146 740,88€	397 792,10€	88 608,00€	200 000,00€	200 000,00€	1 297 290,65€

Dépenses investissement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	507 611,32 €	174 250,33 €	539 936,00 €	688 400,00 €	503 000,00 €	370 000,00 €	2 783 197,65 €
Participations	60 000,00 €	20 000,00 €	14 400,00 €	278 400,00 €			372 800,00 €
Subventions aux budgets annexes hors remboursement emprunt	444 400,00 €	33 977,76 €	325 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	1 403 377,76 €
Aides économiques et agricoles	3 211,32 €	40 000,00 €	190 536,00 €	200 000,00 €	293 000,00 €	160 000,00 €	886 747,32 €
Subvention Epicerie sociale et solidaire	- €	50 000,00 €	- €				50 000,00 €
Espace de vie social	- €	30 272,57 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	70 272,57 €
FONDS DE CONCOURS	86 658,71 €	366 674,09 €	1 115 000,00 €	757 667,20 €	178 000,00 €	178 000,00 €	2 682 000,00 €
Fonds de concours - investissement des communes	86 658,71 €	270 674,09 €	670 000,00 €	372 667,20 €	- €	- €	1 400 000,00 €
Fonds de concours - mobilité	- €	- €	178 000,00 €	178 000,00 €	178 000,00 €	178 000,00 €	712 000,00 €
Fonds de concours - maisons de santé	- €	96 000,00 €	267 000,00 €	207 000,00 €			570 000,00 €
Total dépenses d'investissement	1 643 926,60	2 130 879,44	3 790 142,42	5 080 558,20	1 681 000,00	2 898 000,00	17 224 506,66

- Les soldes du Plan Pluriannuel d'Investissement

Dépenses investissement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Total dépenses d'investissement	1 643 926,60	2 130 879,44	3 790 142,42	5 080 558,20	1 681 000,00	2 898 000,00	17 224 506,66
Total recettes d'investissement	1 977 558,19	1 829 145,18	1 415 756,25	1 685 275,00	918 535,00	1 156 393,00	8 982 662,62
Solde de la SI hors remboursement d'emprunts	333 631,59 €	- 301 734,26 €	- 2 374 386,17 €	- 3 395 283,20 €	- 762 465,00 €	- 1 741 607,00 €	- 8 241 844,04 €
Remboursement capital d'emprunts (hors régie)	613 027,52 €	635 469,68 €	650 000,00 €	665 000,00 €	770 000,00 €	860 000,00 €	4 193 497,20 €
Solde de la SI avec remboursement d'emprunts	- 279 395,93 €	- 937 203,94 €	- 3 024 386,17 €	- 4 260 283,20 €	- 1 532 465,00 €	- 2 601 607,00 €	- 12 435 341,24 €
Emprunts	- €	- €	- €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	- €	4 000 000,00 €
Solde de la SI	- 279 395,93 €	- 937 203,94 €	- 3 024 386,17 €	- 2 060 283,20 €	467 535,00 €	- 2 601 607,00 €	- 8 435 341,24 €

- L'impact des budgets ZA

Budget annexe ZA	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Acquisition B.S.			2 000 000,00 €				2 000 000,00 €
Aménagement ZA Groies Perron				600 000,00 €	1 650 000,00 €		2 250 000,00 €
Aménagement ZA Mégy Sud				300 000,00 €	400 000,00 €		700 000,00 €
Aménagement ZA Baussais 2				1 300 000,00 €	300 000,00 €		1 600 000,00 €
TOTAL	- €	- €	2 000 000,00 €	2 200 000,00 €	2 350 000,00 €	- €	6 550 000,00 €
Cessions ZA						2 000 000,00 €	6 165 000 €
							8 165 000,00 €

- Les soldes agrégés:

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Résultat agrégé	- 279 395,93 €	- 937 203,94 €	- 5 024 386,17 €	- 4 260 283,20 €	117 535,00 €	3 563 393,00 €	- 6 820 341,24 €

4.1.2. L'évolution de la section de fonctionnement

Lors des votes des budgets primitifs, les crédits ouverts par chapitre du budget principal se présentaient comme suit :

RECETTES PAR CHAPITRE		Exercice				
Somme de Budgété	Libellé chapitre		2020	2021	2022	2023
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 876 593,51 €	4 349 740,53 €	4 354 462,91 €	5 259 014,74 €	6 151 693,31 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	147 525,00 €	210 000,00 €	257 000,00 €	245 000,00 €	158 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	300 079,82 €	118 284,41 €	53 031,00 €	576 864,00 €	982 103,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 085 825,00 €	2 448 060,00 €	2 654 473,00 €	1 965 580,00 €	443 400,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	565 587,35 €	1 702 541,51 €	446 771,00 €	449 000,00 €	452 969,69 €
76	PRODUITS FINANCIERS	9 651,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	9 000,00 €	6 500,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	218 426,00 €	377 334,91 €	290 551,00 €	571 039,00 €	102 000,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	12 630 058,00 €	11 659 898,00 €	12 418 853,00 €	13 927 683,00 €	6 367 002,00 €
731	FISCALITE LOCALES					8 137 627,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 442 116,00 €	2 748 945,95 €	3 065 654,00 €	3 266 312,00 €	3 603 291,00 €
78	REPRISE SUR PROVISIONS			152 449,00 €	168 961,00 €	- €
Total général		21 275 861,68 €	23 624 805,31 €	23 703 244,91 €	26 438 453,74 €	26 404 586,00 €
<hr/>						
DEPENSES PAR CHAPITRE		Exercice				
Somme de Budgété	Libellé chapitre		2020	2021	2022	2023
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	608 588,82 €	735 363,41 €	521 610,00 €	1 577 058,00 €	1 733 597,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES		1 365 107,75 €	- €	- €	- €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 313 537,84 €	3 118 796,97 €	4 719 350,91 €	5 698 512,74 €	5 724 234,31 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 069 721,24 €	2 279 732,50 €	2 535 241,00 €	2 493 879,00 €	2 555 011,69 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 246 063,00 €	9 036 577,89 €	10 010 000,00 €	10 105 080,00 €	9 204 817,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 270 114,78 €	2 751 025,79 €	2 365 644,00 €	2 775 664,00 €	3 680 240,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	140 265,00 €	125 575,00 €	139 000,00 €	169 000,00 €	225 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	279 764,00 €	79 200,00 €	90 000,00 €	70 000,00 €	65 000,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	89 538,00 €	282 399,00 €	129 950,00 €	313 000,00 €	- €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 258 269,00 €	3 823 627,00 €	3 192 449,00 €	3 236 260,00 €	3 216 686,00 €
Total général		21 275 861,68 €	23 597 405,31 €	23 703 244,91 €	26 438 453,74 €	26 404 586,00 €

Les comptes administratifs du budget principal se présentaient eux comme suit :

RECETTES		Exercice				
Somme de Réalisé	Libellé chapitre		2020	2021	2022	2024
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 876 593,51 €	4 349 740,53 €	4 354 462,91 €	5 259 014,74 €	6 151 693,31 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	172 508,27 €	260 195,64 €	273 246,36 €	212 615,50 €	160 329,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	169 474,48 €	79 355,02 €	25 225,00 €	574 899,47 €	976 623,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 940 826,16 €	1 837 131,21 €	2 401 122,41 €	1 922 874,45 €	878 871,16 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	522 892,28 €	1 706 434,52 €	456 385,62 €	439 780,91 €	530 524,07 €
76	PRODUITS FINANCIERS	9 650,66 €	8 880,19 €	8 088,63 €	2 142,22 €	13 400,32 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 244,03 €	301 378,34 €	144 081,19 €	588 284,06 €	156 878,48 €
73	IMPOTS ET TAXES	12 869 132,00 €	11 801 680,98 €	12 668 674,29 €	13 845 964,52 €	6 096 476,00 €
731	FISCALITE LOCALES					8 232 161,60 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 418 838,53 €	2 972 528,54 €	3 364 773,74 €	3 512 731,02 €	3 537 030,60 €
78	REPRISE SUR PROVISIONS			41 053,36 €	155 542,88 €	12 293,91 €
Total général		21 044 159,92 €	23 317 324,97 €	23 737 113,51 €	26 513 849,77 €	26 746 281,45 €
<hr/>						
DEPENSES		Exercice				
Somme de Réalisé	Libellé chapitre		2020	2021	2022	2024
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	385 766,51 €	680 690,79 €	554 363,43 €	1 564 648,47 €	1 719 052,24 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 464 180,41 €	2 043 537,72 €	2 260 991,11 €	2 430 958,00 €	1 978 617,89 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 902 835,07 €	8 964 623,30 €	9 973 927,69 €	10 104 793,64 €	9 120 171,99 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 614 693,51 €	2 397 397,51 €	2 208 810,98 €	2 765 203,35 €	3 449 921,01 €
66	CHARGES FINANCIERES	124 717,99 €	125 566,95 €	124 686,71 €	168 872,51 €	222 122,12 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	267 243,39 €	76 024,95 €	71 065,15 €	69 150,75 €	64 407,67 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	89 537,00 €	282 399,00 €	9 368,00 €	- €	- €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 128 284,73 €	3 810 999,98 €	3 083 392,00 €	3 235 404,00 €	3 204 370,30 €
Total général		15 977 258,61 €	18 381 240,20 €	18 286 605,07 €	20 339 030,72 €	19 758 663,22 €
	RESULTAT D'EXERCICE	1 190 307,80 €	586 344,24 €	1 096 045,53 €	915 804,31 €	835 924,92 €
	RESULTAT DE CLOTURE	5 066 901,31 €	4 936 084,77 €	5 450 508,44 €	6 174 819,05 €	6 987 618,23 €
						résultat provisoire

4.1.2.1. Les dépenses

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Force est de constater que les services ne sont pas en capacité de dépenser plus de 2 200 000 € par exercice. Nous pourrions donc envisager une prospective partant des montants réellement consommés en 2025 majoré de 2 % par an à compter de 2025, ces chiffres correspondant aux taux d'inflation attendus par les principales institutions politiques et monétaires.

2026	2027	2028	2029	2030
2 051 526,00 €	2 092 556,52 €	2 134 407,65 €	2 177 095,80 €	2 220 637,72 €

- Les charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel sont structurées comme suit :

Rémunération des titulaires	35,25 %
Rémunération des contractuels	14,45 %
Régime indemnitaire et primes	8,30 %
Cotisations sociales	15,00 %
Cotisations retraites	15,00 %

- Analyse rétrospective

Entre 2019 et 2020, la hausse des frais de personnel est largement due au transfert du personnel de l'eau potable (+ 615 000 €). En dehors de ce facteur, la hausse des frais de personnel aurait été de 2,70 %.

Depuis 2021, l'évolution des charges de personnel a évolué comme suit :

Chapitre 012 - charges de personnel	2021	2022	2023	2024
Budget principal hors impact budgets annexes	7 736 744,28	8 222 144,98	8 724 636,63	8 900 730,88
Centre aquatique	71 481,90	375 580,20	407 595,28	416 393,41
OT	140 672,24	145 500,00	155 966,59	140 684,26
Régie Eau potable	633 052,41	642 647,43	639 922,39	754 892,27
Régie Assainissement	362 148,95	470 713,89	503 574,95	658 474,99
Régie mobilité	33 833,33	111 888,38	248 728,66	182 262,11
TOTAL	8 977 933,11	9 968 474,88	10 680 424,50	11 053 437,92
Evolution		11,03%	7,14%	3,49%

N.B. : montants constatés au CA

Plusieurs facteurs expliquent la hausse des dépenses de personnel.

i) L'extension du périmètre d'intervention de la Communauté de communes :

Extension du périmètre de la CC HVS	2021	2022	2023	2024
Ouverture du centre aquatique	71 481,90	375 580,20	407 595,28	416 393,41
Création régie mobilité	33 388,21	111 888,38	248 728,66	182 262,11
Reprise SITS	5 833,33	53 906,67	128 856,00	128 856,00
Transfert personnel périscolaire Azay-le-Brûlé		30 000,00	82 000,00	82 000,00
Groupement employeur - EIT		35 000,00	45 000,00	48 000,00
TOTAL	110 703,44	606 375,25	912 179,94	857 511,52

Hors évolution du périmètre, les dépenses de personnel auraient évolué comme suit :

Chapitre 012 - charges de personnel	2021	2022	2023	2024
Evolution à périmètre constant	8 867 229,67	9 362 099,63	9 768 244,56	10 195 926,40
Evolution		5,58%	4,34%	4,38%

ii) Les mesures en faveur du pouvoir d'achat :

Différentes mesures prises depuis 2022 en faveur du pouvoir d'achat ont-elles aussi un impact direct sur l'évolution du chapitre 012 :

Mesures salariales	2021	2022	2023	2024
Revalorisation de 3,5% du point d'indice le 01/07/2022		150 000,00	300 000,00	300 000,00
Revalorisation de 1,5% du point d'indice le 01/07/2023			85 000,00	170 000,00
Rémunération des animateurs ALSH à l'indice			150 000,00	150 000,00
Majoration + 5 points d'indice				185 000,00
Prime pouvoir d'achat				90 000,00
TOTAL	-	150 000,00	535 000,00	895 000,00

Hors mesures en faveur du pouvoir d'achat, les dépenses de personnel auraient évolué comme suit :

Chapitre 012 - charges de personnel	2021	2022	2023	2024
Evolution hors mesures salariales	8 977 933,11	9 818 474,88	10 145 424,50	10 158 437,92
Evolution		9,36%	3,33%	0,13%

o Les perspectives :

L'évolution des charges de personnel sur les 4 dernières années est donc très largement due à l'extension du périmètre d'intervention de la Communauté de communes et aux mesures en faveur du pouvoir d'achat. En dehors de ces deux facteurs, l'évolution a été inférieure à 1%.

	2021	2022	2023	2024
hausse constatée		11,03%	7,14%	3,49%
impact extension de périmètre		5,45%	2,80%	-0,89%
impact mesures salariales		1,67%	3,81%	3,36%
autres mesures		3,91%	0,53%	1,01%

Pour les années à venir, deux facteurs auront un impact sur l'évolution des charges de personnel :

- La majoration du taux de cotisation CNRACL : dans le cadre de la loi de finances 2025, il a été décidé de majorer le taux de cotisation CNRACL de 3 points par an pendant 4 ans, ce qui représente une hausse de 105 000 € par an.

- La participation employeur à la Prévoyance et la Santé. Le coût est anticipé à hauteur de 70 000 € / an. Il pourrait s'accroître notamment à partir de 2029 avec une participation qui pourrait être de 50 % minimum.

A ces deux facteurs pourrait s'ajouter le sujet d'éventuelles mutualisations qui pourraient être envisagées suite aux échéances électorales de mars 2026. Si les collectivités s'engageaient dans une telle voie, il semble difficile d'envisager une mise en œuvre avant 2028.

i) Scénario 1 – augmentation de 2 % / an

Ce scénario implique un retour à une inflation maîtrisée (2% maximum par an) et à une situation telle que nous l'avons connue pendant plusieurs décennies antérieurement à 2020 / 2021. Les charges de personnel évolueraient comme suit :

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget principal hors impact budgets annexes	9 220 000,00	9 404 400,00	9 592 488,00	9 784 337,76	9 980 024,52
Centre aquatique	456 643,75	450 000,00	459 000,00	468 180,00	477 543,60
OT	97 333,33	99 280,00	101 265,60	103 290,91	105 356,73
Régie Eau potable	790 000,00	805 800,00	821 916,00	838 354,32	855 121,41
Régie Assainissement	675 416,00	688 924,32	702 702,81	716 756,86	731 092,00
Régie mobilité	176 000,00	179 520,00	183 110,40	186 772,61	190 508,06
TOTAL	11 415 393,08	11 627 924,32	11 860 482,81	12 097 692,46	12 339 646,31

ii) Scénario 2 – augmentation de 3,5 % / an

Ce scénario repose plutôt sur le postulat d'une inflation se stabilisant autour de 2,5 par an. Les charges de personnel évolueraient comme suit :

	2025	2026	2027	2028	2029
Budget principal hors impact budgets annexes	9 220 000,00	9 542 700,00	9 876 694,50	10 222 378,81	10 580 162,07
Centre aquatique	456 643,75	450 000,00	465 750,00	482 051,25	498 923,04
OT	97 333,33	100 740,00	104 265,90	107 915,21	111 692,24
Régie Eau potable	790 000,00	817 650,00	846 267,75	875 887,12	906 543,17
Régie Assainissement	675 416,00	699 055,56	723 522,50	748 845,79	775 055,39
Régie mobilité	176 000,00	182 160,00	188 535,60	195 134,35	201 964,05
TOTAL	11 415 393,08	11 792 305,56	12 205 036,25	12 632 212,52	13 074 339,96

• Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

L'évolution du chapitre 65 dépend à 70 % des subventions d'équilibre versées au Centre aquatique (environ 1 500 000 €) et au CIAS (915 000 €). La mise en place des ombrières, la réorganisation des temps d'ouverture (rééquilibrage entre temps dédiés au public et temps dédiés aux scolaires), l'augmentation des activités et des tarifs permet d'envisager un maintien de subvention d'équilibre sur les années 2025, 2026 et 2027.

Pour le reste, les participations pourraient être plus facilement soumises aux effets inflationnistes.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
chap. 65 - autres charges	3 444 921,01	3 550 000,00	3 550 000,00	3 603 250,00	3 675 315,00	3 748 821,30

• Les atténuations de charges :

Il s'agit pour l'essentiel des attributions de compensation. Il a été proposé par le Comité de Pilotage Finances et le Bureau de les retravailler pour la partie concernant les services communs. Ceci pourrait générer une diminution de dépenses d'environ 70 000 € / an pendant 3 ans.

4.1.2.1. Les recettes

- Les recettes fiscales

Les recettes fiscales sont composées, pour l'essentiel, de :

- La Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 3 600 000 €
- Les Taxes sur le Foncier (Bâti et non bâti) : 3 275 000 €
- La TASCOM : 425 000 €
- Les IFER : 345 000 €
- La Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 175 000 €
- La Taxe GEMAPI : 175 000 €

La suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE a été compensée par le versement de fractions de TVA représentant respectivement environ 3 300 000 € et 2 000 000 €. Mais contrairement à ces impôts et aux engagements initiaux, les fractions de TVA devraient rester stables d'année en année.

Jusqu'en 2021, la progression des recettes fiscales était d'environ 3,6 % pour la CFE et 3,25% pour la TFB. Depuis 2021, la progression est beaucoup plus importante du fait de la revalorisation des valeurs locatives votée (+7,1% en 2023 et potentiellement +3,9 % en 2024). Le contexte économique doit nous inciter à la prudence et retenir une évolution telle que nous l'avons connue avant 2021.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Taxes foncières	2 765 020,00	2 818 587,00	2 874 958,74	2 932 457,91	2 991 107,07	3 050 929,21
Taxe d'habitation	197 917,00	171 846,00	174 423,69	177 040,05	179 695,65	182 391,08
GEMAPI	176 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
CFE	3 766 977,00	3 572 077,00	3 697 099,70	3 826 498,18	3 960 425,62	4 099 040,52
TASCOM	406 884,00	424 284,00	456 105,30	490 313,20	527 086,69	566 618,19
IFER	338 558,00	344 655,00	367 057,58	390 916,32	440 916,32	519 575,88
TVA - compensation TH	3 283 027,00	3 291 840,00	3 291 840,00	3 291 840,00	3 291 840,00	3 291 840,00
TVA - compensation CVAE	1 986 772,00	2 072 832,00	2 072 832,00	2 072 832,00	2 072 832,00	2 072 832,00
Attributions de compensation	300 000,00	300 000,00	320 000,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
FPIC	406 743,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL	13 627 898,00	13 576 121,00	13 834 317,00	14 091 897,66	14 373 903,34	14 693 226,88

- Les autres recettes

Les autres recettes (produits des services, loyers, dotations et participations) devraient évoluer entre 1 et 2 % par an.

4.2. Les ratios de gestion et l'endettement

Il paraît pertinent d'analyser la situation financière de la communauté de communes après avoir exclu les éléments concernant les Régies Assainissement, Eau potable et mobilité. En effet, ces régies sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC). A ce titre, chaque régie doit s'équilibrer sans bénéficier de subvention du budget principal. L'analyse financière doit donc se faire de manière autonome, pour chacune des régies.

A contrario, les autres budgets annexes bénéficient de subventions d'équilibre du budget principal. Par conséquent il paraît cohérent d'analyser la situation financière de manière globale

4.2.1.1. L'évolution des soldes intermédiaires de gestion

Les hypothèses retenues ci-dessus permettent d'envisager les évolutions suivantes :

Les dépenses :

	CC HVS + CAQ + OT + Eco + RIE + Hab. regroupé							
	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030	CA 2031
chap. 011 - charges à caractère général	2 724 889,68	2 779 387,47	2 834 674,73	2 949 508,22	3 008 498,39	3 068 668,35	3 130 041,72	
chap. 012 - charges de personnel	9 397 174,05	9 679 089,27	9 969 461,95	10 268 545,81	10 576 602,18	10 893 900,25	11 220 717,26	11 557 338,77
chap. 014 - atténuations de produits	3 204 370,30	3 204 370,30	3 204 370,30	3 204 370,30	3 204 370,30	3 204 370,30	3 204 370,30	3 204 370,30
chap. 65 - autres charges	1 779 396,77	1 814 984,71	1 851 284,40	1 888 310,09	1 926 076,29	1 964 597,82	2 003 889,77	2 043 967,57
chap. 66 - charges financières	521 847,19	453 055,14	357 149,62	317 144,89	302 414,22	285 230,49	264 345,74	246 759,58
chap. 67 - charges exceptionnelles	64 637,67							
chap. 68 - provisions	-							
chap. 042 - opérations d'ordre	2 548 949,20	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
TOTAL DEPENSES	20 241 264,86	18 580 886,89	18 867 241,49	19 220 045,81	19 608 971,21	20 006 597,24	20 411 991,42	20 832 477,94

Les recettes :

	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	CA 2028	CA 2029	CA 2030	CA 2031
Chap. 013 - atténuations de dépenses	166 859,31	166 859,31	166 859,31	166 859,31	166 859,31	166 859,31	166 859,31	166 859,31
chap. 70 - produits de services	1 006 892,20	1 027 030,04	1 047 570,64	1 068 522,06	1 089 892,50	1 111 690,35	1 133 924,16	1 156 602,64
chap. 73 - recettes fiscales	6 096 449,26	6 126 931,51	6 157 566,16	6 188 353,99	6 219 295,76	6 250 392,24	6 281 644,20	6 313 052,43
chap. 731	8 286 306,60	8 493 464,27	8 705 800,87	8 923 445,89	9 146 532,04	9 375 195,34	9 609 575,23	9 849 814,61
chap. 74 - dotations	3 536 311,90	3 536 311,90	3 536 311,90	3 536 311,90	3 536 311,90	3 536 311,90	3 536 311,90	3 536 311,90
chap. 75 - autres recettes	645 370,08	658 277,48	671 443,03	684 871,89	698 569,33	712 540,72	726 791,53	741 327,36
chap. 76 - produits financiers	34 950,32	35 649,33	36 362,31	37 089,56	37 831,35	38 587,98	39 359,74	40 146,93
chap. 77 - produits exceptionnels	156 878,48							
chap. 042 - opérations d'ordre	1 012 023,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
TOTAL RECETTES	20 942 041,15	20 694 523,83	20 971 914,23	21 255 454,61	21 545 292,19	21 841 577,84	22 144 466,06	22 454 115,17

Les résultats :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Dépenses réelles	17 627 677,99	17 930 886,89	18 217 241,49	18 570 045,81	18 958 971,21	19 356 597,24	19 761 991,42	20 182 477,94
Recettes réelles	19 773 139,67	20 044 523,83	20 321 914,23	20 605 454,61	20 895 292,19	21 191 577,84	21 494 466,06	21 804 115,17
Résultat	2 145 461,68	2 113 636,94	2 104 672,74	2 035 408,79	1 936 320,98	1 834 980,60	1 732 474,64	1 621 637,23

Les soldes intermédiaires de gestion évoluerait comme suit :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Epargne de gestion	2 733 995,12	2 566 692,08	2 461 822,36	2 352 553,68	2 238 735,20	2 120 211,09	1 996 820,38	1 868 396,81
intérêt d'emprunt	521 847,19	453 055,14	357 149,62	317 144,89	302 414,22	285 230,49	264 345,74	246 759,58
Epargne brute	2 212 147,93	2 113 636,94	2 104 672,74	2 035 408,79	1 936 320,98	1 834 980,60	1 732 474,64	1 621 637,23
Taux d'épargne	11,19%	10,54%	10,36%	9,88%	9,27%	8,66%	8,06%	7,44%

4.2.1.2. Une stratégie de désendettement progressive

Vous trouverez, joint au présent rapport, un état exhaustif de la dette de la collectivité. Au 31/12/2025, l'encours de dette, hors régies, s'élève à près de 16 809 000 €.

Sans recours à de nouveaux emprunts, la capacité de désendettement évoluerait comme suit :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Capital remboursé	1 225 021,17	1 242 792,58	1 257 586,27	1 196 536,35	1 177 507,04	1 169 336,15	1 182 488,57	840 766,05
Epargne nette	987 126,76	870 844,36	847 086,47	838 872,44	758 813,94	665 644,45	549 986,07	780 871,18
Endettement hors Eau - Assainissement	18 051 732,89	16 808 940,31	15 551 354,04	14 354 817,69	13 177 310,65	12 007 974,50	10 825 485,93	9 980 835,96
Capacité de désendettement	8,16	7,95	7,39	7,05	6,81	6,54	6,25	6,15

La conclusion de deux emprunts de 2 000 000 € chacun en 2026 et en 2027 ou 2028 n'aurait pas d'impact véritable sur la capacité de désendettement qui demeurerait aux alentours de 8 années.



7 boulevard de La Trouillette 79400 Saint Maixent l'École

Tél. : 05 49 76 29 58 • Email : contact@cc-hvs.fr

Site : cc-hautvaldesevre.fr